N°194 - MAI 2021

MERDRIGNAC EXPRESS

Pages 11 & 12 : DOSSIER SPÉCIAL BUDGET

Hôtel à insectes, place Philippe Lemercier

DANS CE NUMÉRO

Un nouveau logo !	1
Crise sanitaire	2
Solidarité Patrimoine	3
Jeunesse–Emploi	4–5
Culture	6
Infos pratiques	6-7
Conseil municipal	7-10
SPÉCIAL BUDGET	11-12

MÉMO

Conseil Municipal :
Mercredi 9 juin

Élections régionales et départementales
Dimanches 20 et 27 juin

UN NOUVEAU LOGO POUR LA COMMUNE !

La commune de Merdrignac fait évoluer son identité visuelle.

Ces dernières années, la commune a enrichi ses supports en s'inscrivant sur les réseaux sociaux, en publiant un magazine mensuel de proximité, un bulletin bi-annuel.

Elle vient également d'engager la refonte de son site Internet... Dans cette continuité, il était essentiel que la commune s'interroge sur la question d'une nouvelle identité graphique, plus moderne, pertinente et dynamique, sans pour autant faire fi de son histoire.

Ainsi, la perspective d'un nouveau logo s'est appuyée sur des valeurs portées par la commune :

Merdrignac, cœur d'un territoire entouré de villes moyennes attractives et de grands axes (St-Brieuc, Dinan, Pontivy, Loudéac, Ploërmel et Rennes), Merdrignac et ses pôles d'attractivité (sportif, touristique, économique culturel...). Et parce que la commune est née d'une histoire, d'un parcours qui en fait un territoire à forte identité, le Lion d'or et de couronnes issu du blason a été conservé.

Le choix final abouti à un logo aux lignes suggérant les échanges, le réseau, situant Merdrignac au centre de ce territoire. Les lignes et les couleurs vives évoquent la volonté de dynamisme. La présence du lion et l'évocation du blason par une forme renversée évoquent l'histoire de la ville.

Ainsi, la notion de « dynamisme » qui guide les actions de la commune se retrouve dans le choix du logo évocateur d'une commune située au cœur d'un territoire fort de sa diversité sous bien des aspects : situation géographique, diversité de services et de pôles d'attractivité : touristique, économique, culturel, social...

Progressivement, Merdrignac déploiera cette nouvelle identité visuelle sur l'ensemble de ses supports de communication : site Internet, réseaux sociaux, publications, affiches, documents officiels, etc.

Merdrignac Express mai 2021 n°194

©crédits photos/visuels : Mairie / Médiathèque / 1T2G/ DREAL / Pixabay / Cité des Métiers 22

Conception graphique du logo : Julie LANDAIS

A.M.O.S. Assistance Maîtrise d'Ouvrage Signalisation

CRISE SANITAIRE : POINT SUR LA SITUATION

Les étapes progressives du déconfinement :

ÉTAPE 1 **Lundi** **3 mai**	**Couvre-feu** **Maintien télétravail**	Réouverture des collèges en demi-jauge pour les 4e, 3e et lycéens Fin du rayon des 10 km Fin des attestations
ÉTAPE 2 **Mercredi 19 mai**	**Couvre-feu décalé à 21h** **Maintien télétravail** **Rassemblements interdit de +10 personnes** **Réouverture des commerces***	Réouverture des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacle (sous conditions*) Réouverture des stades et salles accueillant des compétitions sportives* Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles*
ÉTAPE 3 **Mercredi** **9 juin**	**Couvre-feu décalé à 23h** **Télétravail assoupli** **Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire** **Réouverture des cafés et restaurants, tables de 6 personnes maximum.***	Possibilité d'accueillir 5 000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs avec PASS SANITAIRE** Réouverture* des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sports sans contact en salle. Réouverture* des salons, foires, festivals, stades, concerts.
ÉTAPE 4 **Mercredi** **30 juin**	**Fin du couvre-feu** **Fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public.**	Possibilité d'accéder à tout événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur avec PASS SANITAIRE**. *Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale.*

***Toutes les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles à chaque lieu et activité, ainsi qu'à la situation sanitaire locale du moment et aux capacités d'accueil des différents lieux.**

+ de Détails : www.gouvernement.fr/les-modalites-et-le-calendrier-des-reouvertures

**Le PASS SANITAIRE s'appliquera à partir de 11 ans et ne sera exigé que dans les situations de grands rassemblements, où le brassage du public est plus à risque au plan sanitaire. En aucun cas, il ne s'agira d'appliquer ce pass dans la vie quotidienne des Français.

POURSUITE DE LA VACCINATION :

Téléphone : 02 57 18 00 60

Prise de rendez-vous en ligne : keldoc.com - Saisir : Centre de vaccination Loudéac » dans le champs de recherche) ou directement à l'adresse https://booking.keldoc.com/centre-municipal-de-sante/loudeac-22600/centre-de-vaccination-loudeac-foyer-municipal

VIE ÉCONOMIQUE

INSTALLATION

Nathalie Travers - Kinésiologue « Touch for Health » à Merdrignac

Thérapie douce de santé par le toucher, les soins permettent de retrouver votre plein potentiel d'énergie, de soulager vos maux, stress et fatigues d'ordre physique, émotionnel ou énergétique.
Sur rendez-vous au 06 58 24 27 99 ou contact@nathalietravers.fr

SOLIDARITÉ

1 TOIT 2 GÉNÉRATIONS CÔTES D'ARMOR

Un dispositif de cohabitation intergénérationnelle

Vous souhaitez vivre une expérience humaine, riche en émotions et en convivialité autour du partage et du vivre ensemble ?

Fort de son partenariat avec l'ADIJ 22 (Association départementale Information Jeunesse), Loudéac Communauté Bretagne Centre déploie le dispositif « 1 toit 2 Générations » , et Merdrignac en fait partie.

Celui-ci met en relation un jeune de 16 à 30 ans en recherche d'hébergement avec un hébergeur de 60 ans et plus disposant d'une chambre libre dans son logement.

+D'INFO : Les dossiers sont à retirer auprès de la mairie.

CONTACT : M. Disserbo Charles par mail 1t2g.adij22@gmail.com ou 07 68 11 04 21.

ENVIRONNEMENT

PLANTES INVASIVES

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) en Bretagne sont présentes sur le territoire et occasionnent des bouleversements.

Sous l'impulsion de la DREAL et de la Région Bretagne, FREDON Bretagne communique pour lutter contre les plantes invasives dangereuses que sont

L'ambroisie à feuilles d'armoise - le raison d'Amérique - la berce du caucase - le datura stramoine.

+D'INFO :

Ne laissez pas ces plantes s'installer près de chez vous !

Déclarer chaque observation :

1. Je prends une photo
2. Je localise très précisément sur une carte
3. J'envoie les informations par e-mail au référent pour qu'il confirme l'identité de la plante.

Ne pas semer ou planter - Ne pas disséminer.

CONTACT :

fredon@fredon-bretagne.com ou 02 23 21 18 18.

JEUNESSE–EMPLOI : GARANTIE JEUNES

@Pixabay - Image par Luisella Planeta Leoni

LA GARANTIE JEUNES DÉBARQUE CHEZ TOI !

La Garantie Jeunes est une action d'accompagnement destinée aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplômes, volontaires et motivés. Les jeunes concernés doivent être ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation, ni imposable, avec des ressources mensuelles inférieures à 497,01 €.

À l'heure actuelle, 4 jeunes merdrignaciens sont déjà inscrits au dispositif pour 5 semaines d'ateliers collectifs et un suivi personnalisé d'un an.

Delphine Rigollé (adjointe aux affaires scolaires et à la jeunesse) et Isabelle Hamon (adjointe en charge des affaires sociales et des solidarités) ont rencontré la mission locale qui leur a présenté le dispositif "garantie jeune". Les agents de la mission locale viendront prochainement à la rencontre des jeunes de Merdrignac.

Garantie Jeunes

+D'INFO :

Mission Locale du Centre Bretagne

pontivy@ml-cb.fr | 02 97 25 38 35 |

https://ml-cb.fr/jeunes/la-garantie-jeunes/

Mission Locale Centre Bretagne BRETAGNE

MISSION LOCALE EN CENTRE-BRETAGNE

Pour qui ? Les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire quel que soit leur niveau de formation.

Pourquoi ? Un accompagnement adapté pour une insertion sociale et professionnelle durable.

LA CITÉ DES MÉTIERS VIENT À VOUS

LE BUS DES MÉTIERS, BIENTÔT À MERDRIGNAC !

L'association départementale de la Cité des Métiers viendra à la rencontre des costarmoricains, avec à son bord, un (e) conseiller(ère) à la vie professionnelle. Le bus des métiers s'installera sur la commune pour informer gratuitement le public et apporter des informations sur les métiers et le projet professionnel.

@Cité des Métiers 22

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

Place Philippe Lemercier (devant la maison de retraite du Bourgneuf) de 14h à 17 h:

- **Vendredi 6 juin**
- **Vendredi 2 juillet**

+D'INFO : Cité des Métiers 22

02 96 76 51 51

contact@citedesmetiers22.fr

citedesmetiers22.fr/lebusdesmetiers

JEUNESSE : GAGNE TON ARGENT DE POCHE

ÉTÉ 2021

L'opération « Argent de poche » permet aux jeunes Merdrignacien(ne)s de 16 à 17 ans d'obtenir une indemnité en échange de travaux dans la commune.

QUI PEUT Y PARTICIPER ?

Les jeunes qui ont 16 ans mais pas encore 18 ans.

COMMENT ?

En échange de travaux dans la commune, les jeunes obtiennent une indemnité versée en espèces de 15€ pour 3 heures (dont une pause réglementaire d'1/2 heure). Pendant cette demi-journée, les jeunes intègrent l'équipe communale et sont encadrés par un agent ou un élu qui les accompagne dans leur mission.
Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés.

LES MISSIONS

L'entretien des espaces verts ; le nettoyage ; l'arrosage ; le désherbage manuel des parterres ; le ramassage de la tonte et des tailles de haie, le nettoyage des équipements urbains et des locaux municipaux.

LES OBJECTIFS

•Être acteur de ses temps libres et lutter contre l'inactivité qui peut être source d'incivilité

•Contribuer à l'amélioration et au respect de son cadre de vie

•Appréhender le monde du travail par la découverte des notions telles que le travail en équipe, la notion d'argent, les règles à respecter, les techniques de travail

- **Apporter une approche de la citoyenneté au travers de temps conviviaux destinés à la discussion et au soutien dans ses démarches de projet**
- **Améliorer les échanges entre jeune et adulte.**

JEUNESSE–EMPLOI : FORMATION

LA RÉGION FINANCE VOTRE FORMATION

Vous cherchez un emploi ? Avec PRÉPA et QUALIF, bénéficiez d'une formation sur-mesure pour apprendre un métier, développer vos compétences ou valoriser votre expérience professionnelle. 22 000 places disponibles partout en Bretagne.

Quel que soit votre besoin, la Région Bretagne vous accompagne vers l'emploi.

+D'INFO :

Pour plus d'informations sur les aides à la formation professionnelle, joindre les unités emploi-formation-orientation du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (accueil uniquement sur rendez-vous) :

Espace territorial centre Bretagne (Pontivy) :

efo.centrebretagne@bretagne.bzh

https://www.bretagne.bzh/formation-emploi

CULTURE

MÉDIATHÈQUE

En ce moment :
Retrouvez l'exposition de photos animalières ainsi qu'un petit film réalisés par Lény, photographe amateur, aux horaires d'ouverture.

Navette intercommunale :
Reprise le à partir du 18 mai 2021.

Prix des Lecteurs : votez jusqu'au 15 juillet !

LES ATELIERS NUMÉRIQUES LCBC

Reprise à partir du lundi 17 mai.

CONTACT : 07 64 38 94 63 | n.besnard@loudeac-communaute.bzh | www.bretagnecentre.bzh

LUDOTHÈQUE

Ouverture tout public - 5 rue de Brocéliande (accès salle de réunion Pôle médico-social)

LUDO'DRIVE
La ludothèque propose un prêt de jeux en drive, du lundi au vendredi. Un catalogue de jeux et jouets est disponible en ligne (Facebook ou site internet : https://www.loudeac-communaute.com/.../cias/74-la-ludotheque

CONTACT : 02 96 66 40 17
Mail : ludotheque@loudeac-communaute.bzhFacebook et Instagram : @ludoaufildujeu

PROGRAMME MÉDIATHÈQUE :

Mercredi 19 mai - 14h30
Atelier numérique : réalise ton 1er montage

Samedi 29 mai – 14h30
Contes de sagesse et récits perse suivis d'un atelier d'écriture Farsi – De 7 à 11 ans – Lecture en musique avec Elise, Mehdi et Iman au Tar et Tambur (Places très limitées !)

Mercredi 9 juin – 14h30
Atelier du mercredi à partir de 7 ans

Mercredi 2 juin – 14h30
Tricote Papote à partir de 7 ans

Mercredi 2 juin – 10h-11h
Bébés lecteurs – 0-3 ans

Sur inscription : 02 96 28 42 28 | mediatheque-merdrignac@orange.fr

PROGRAMME LUDOTHÈQUE

Mercredi - 10h–12h et 14h-18h
19 mai, 16 juin

Samedi - 10h- 12h
5 juin, 3 juillet

INFOS PRATIQUES

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES
08/04 POILVERT Léna
19/04 DECOORNE Ninyõ

DÉCÈS
06/04 COCAUD Alphonsine née ROUAUD
14/04 MARTAIL Anthony
17/04 PAIGIER Auguste
21/04 JAMET Bernadette Née LOUAIL
25/04 GARNIER Marcel

PERMANENCES ADJOINTS

>Samedi 15 mai
Michel Hesry
>Samedi 22 mai
Delphine Rigollé
>Samedi 29 mai
Pascal Le Gall
>Samedi 05 juin
Isabelle Hamon

URBANISME

Déclaration préalable

M. Poirier Dominique	clôture	22 Rue R.Schuman
M. Macarez Jonathan	clôture	24 Rue Chanoine Texier
M. Macarez Jonathan	fenêtres de toit	24 Rue Chanoine Texier
M. Legouemier Aurélien	clôture	14 Rue Beaubuisson
M. Chevalier Hubert	isolation extérieure	30 Rue R.Schuman
SCI PVGM	panneaux photovoltaïques	19 Rue Nationale

Permis de construire

Mme Jamois & M. Lecor	Construction Neuve	19 Rue La Fontenelle

PERMANENCES ADALÉA

Le camping-car Adaléa sera présent sur le parking de l'Ehpad du Bourgneuf, face à la rue Philippe Lemercier :

- **Mardi 25 mai** - 10h-12h30 / 13h30-16h
- **Mardi 22 juin** - 10h-12h30 / 13h30-16h

ACCUEIL PUBLIC MAIRIE

Pour limiter vos déplacements, privilégiez les rendez-vous avant de vous rendre en mairie (urbanisme, État civil).

Tél : 02 96 28 41 11

NUMÉROS UTILES

Maison Médicale : 02 96 67 45 10

Samu et médecin de garde : 15

Cabinet d'infirmière Pôle médico-social : 02 96 28 40 21

Pharmacie de la Madeleine : 02 96 26 53 41

Pharmacie de garde : 3237

Pôle de proximité : Point Habitat - Emploi - Jeunesse : 02 96 67 45 40

Médiathèque : 02 97 28 42 28

HORAIRES DE LA MAIRIE

LUNDI	8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30
MARDI	8h30 - 12h30
MERCREDI	8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30
JEUDI	8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30
VENDREDI	8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30
SAMEDI	9h00 - 12h

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

LUNDI	14h - 17h45
MARDI	9h00– 11H45
MERCREDI	14h - 17h45
VENDREDI	9h00 - 11h45
SAMEDI	9h00 - 11h45 / 14h - 17h45

HORAIRES DE LA MÉDIATHÈQUE

LUNDI	16h30 - 18h
MARDI	14h00 - 18h
MERCREDI	10h00- 12h00 /14h00 - 18h
JEUDI	16h30 - 18h
SAMEDI	9h00 - 13h00

CONSEIL MUNICIPAL–DU 28/04/2021

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel, POILBOUT Marie, BAZIN Pascal, FAISNEL Valérie, POIL-VERT Cédric, BERNARD Nathalie, MENIER Sébastien, ROSSIGNOL Marie-Louise, COMMUNIER Aurélien, LE COZ Caroline, DAUNAY Dominique, CHARTIER Georges, CHASLES Sandrine, CHIQUET Vincent.

Excusées : BADOUARD Allison (pourvoir à Delphine Rigollé), BELOT Sylvie (pouvoir à Georges Chartier),

Secrétaire de séance : Isabelle Gore-Chapel

Mr Robin félicite Cédric Poilvert pour la naissance de sa fille Léna et souhaite plein de bonheur à toute sa famille.

Mr Robin soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du 31 mars 2021 qui est approuvé.

Mr Robin donne lecture de l'ordre du jour.

Mme Goré-Chapel, 1ère adjointe, procède à l'appel des membres.

1. COMMISSIONS ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET QUALITE DE VIE EN VILLE

SIGNALÉTIQUE

Mme Goré-Chapel explique que dans le cadre de la refonte de la signalétique, et pour finaliser la préparation du cahier des charges, des décisions doivent être prises sur différents points ; elle présente la charte de jalonnement de la signalétique proposée par la société AMOS en charge de l'étude.

Mme Goré-Chapel précise que le cours de l'aluminium est très compliqué en ce moment, et qu'il faudra être vigilants aux résultats des offres par rapport aux prix habituels du marché.

La vétusté du dispositif actuel ne donne pas une image moderne du territoire, les codes couleurs changent sans raison, l'ensemble est difficile à comprendre voire à lire. Quatre réunions de travail ont permis de définir ce qui devait être indiqué. Chaque panneau répond à des normes qui dépendent du code de la route et de schémas directeurs de signalisation : matériaux, taille, couleur des lattes, taille des lettres, etc. Les panneaux directionnels ne sont pas les mêmes que les panneaux d'activités. La signalétique est destinée aux personnes venant de l'extérieur vers un service ou une destination.

L'usage du smartphone, des applications géolocalisées et du GPS sont de plus en plus communs dans les déplacements, et certaines destinations peuvent désormais ne plus être signalées par des panneaux. Le principe est d'aller à l'essentiel pour que la signalétique soit lisible rapidement pour des personnes qui se déplacent, la norme conseille de ne pas dépasser 6 indications par direction. Les élus invitent les commerçants et artisans à utiliser et s'inscrire sur les applications existantes afin de permettre à leur clientèle de les trouver plus facilement.

Au sein de la commune, le comité de pilotage a identifié 8 pôles : le centre-ville, le Val de Landrouët, le Stade, les parcs d'activité, le campus et le Pôle santé. Le pôle de proximité (Espace Ste Anne) sera indiqué en tant que « communauté de communes ». Les restaurants seront indiqués sous « restaurants ». La dénomination Manoir du Vieux Bourg est conservée. L'aire de covoiturage n'est pas indiquée et devrait l'être, mais c'est une propriété de Loudéac Communauté. De même que les zones d'activité dont la signalétique est obsolète et devra être renouvelée par LCBC. Le cœur de ville devra être signalé avec pictogrammes adaptés (jeux pique-nique)

Ces dénominations sont validées par le conseil.

Les signalisations seront complétées par des pictogrammes (hébergement, camping, zone d'activité) qui permettent aux visiteurs étrangers de s'orienter sans pour autant lire la langue.

Des informations sur les cheminements piétons seront mises en place sur les parkings, ainsi que des plans via les panneaux RIS (Relais information service). Ces panneaux RIS ont déjà été mise en place pour certains parkings et devront être plus largement développés.

Les labels qui sont affichés sous le nom de la commune en entrée de ville doivent figurer sur un autre panneau, de type totem d'entrée de ville par exemple.

Le comité de pilotage a validé le principe de passer par un marché à bons de commande sur 3 ans. Cela permet de s'adapter aux finances de la commune. En effet, 182 panneaux seront à déposer, 69 mâts seront à déposer, et des massifs seront à neutraliser. Et pour la signalétique directionnelle, locale, pour les services, les activités et les RIS, l'estimatif est de 147 000€HT.

Il est demandé si un marché à bon de commande n'entraine pas une plus-value, mais un marché à bons de commande bloque le niveau des prix pour maintenir les conditions du marché sur ces trois années. Par contre à l'heure actuelle, le prix de l'aluminium est très élevé. Si l'appel d'offre est estimé trop élevé par rapport au niveau de prix habituel, le marché peut être déclaré infructueux et être relancé.

Les critères choisis pour l'analyse des offres sont Prix 40% / Valeur technique 30% / Qualité esthétique et fonctionnelle 30%. Ces critères sont validés à l'unanimité.

Aménagement du cœur de Ville

> « Mme Goré-Chapel rappelle que les étudiants en BTS aménagement paysagers avaient présenté 29 planches de projets pour le cœur de ville. »

Une sélection a été faite pour n'en garder que 6 pour préparer le projet d'aménagement. Il sera nécessaire de définir s'il faut des lieux de repos et ou de jeux, des espaces de convivialité de type pique-nique, des espaces dédiés à des expositions… Des parkings à vélo ou tout autre mobilier urbain spécifique seront-ils nécessaires, etc. Des lieux isolés ou protégés peuvent être mis en place par des pergolas et des plantes grimpantes. La question de l'implantation d'un kiosque a également été posée par les étudiants. Certaines propositions sont très végétalisées sans trop de structures ni de mobilier, d'autre sont plus minérales. Il faudra aussi anticiper les questions de l'entretien dans les choix d'aménagement.

Mme Goré-Chapel propose que ces six différentes propositions sélectionnées soient présentées à la population et aux commerçants, avec un argumentaire de chaque étudiant, pour une phase de concertation dont les modalités restent à définir. La concertation permettra de définir le projet le plus en adéquation avec les besoins et souhaits des élus et de la population.

Questions diverses

Label Village Etape

Mme Goré-Chapel informe que la réunion de zone Bretagne (18 villages étapes sur la région bretagne) a eu lieu le 15 avril. Cette réunion a souligné le lien nécessaire entre la labellisation Village Etape et villes et villages fleuris. Des liaisons à vélo existent entre des villages labellisés, des randonnées à vélo sont organisées, il faudra travailler sur cette thématique (parking à vélo, réparation…). La journée des commerces de proximité a été abordée (journée d'animation commerciale soulignant le lien de proximité et social des commerçants). Le Guide du Routard va sortir une édition spéciale Villages Etapes.

Une réunion a eu lieu également pour préparer le renouvellement du label Village Etape de la commune, en présence du président du label et d'une des animatrices, de la DIRO, de l'office de tourisme, de représentants de l'union des commerçants. Il a été demandé de modifier les pictogrammes sur les panneaux en bordure de RN164, cela sera à discuter lors du renouvellement. Il a été rappelé que le coût d'un panneau Village Etape en bordure de RN est de 10 000€, sachant qu'il y a 6 panneaux par village, la DIRO est assez attentive aux renouvellements de ces panneaux. Enfin, un porte-à-porte des commerçants aura lieu en septembre pour faire un point sur la labellisation.

2. COMMISSION FINANCES

CHANGEMENT DE NORME COMPTABLE

Mr Le Gall explique que le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 est en cours de déploiement et a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités (régions, départements, EPCI, communes, ...).

La nomenclature M57 a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Le référentiel M57 comprend donc, outre son plan de comptes par nature, une nomenclature fonctionnelle pour un suivi des opérations selon leur finalité, ce qui permet aux élus de traduire les orientations prioritaires de leur collectivité sur les plans budgétaire et comptable.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires : gestion pluriannuelle et fongibilité des crédits, gestion des crédits pour dépenses imprévues, possibilité d'amortir en année pleine ou selon la règle du prorata temporis, ...

Un plan de comptes M57 abrégé est également mis à disposition des collectivités de moins de 3500 habitants. Outre la souplesse et l'amélioration de la qualité comptable qu'il apporte, le référentiel M57 est également porteur d'innovations majeures puisqu'il va permettre aux collectivités locales de viser la certification de leurs comptes et d'expérimenter le compte financier unique (CFU), document se substituant au compte administratif et au compte de gestion.

L'adoption de ce nouveau référentiel M57 n'entraîne pas de modifications importantes par rapport aux précédentes nomenclatures. Le référentiel M57 sera généralisé au 1er janvier 2024 et la commune peut bénéficier de sa mise en œuvre anticipée au 1er janvier 2022 ou au 1er janvier 2023.

L'adoption volontaire du référentiel nécessite une délibération de l'organe délibérant en 2021 pour une application au 1er janvier 2022.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer sur l'adoption du référentiel M57 au 1er janvier 2022. A l'unanimité l'assemblée approuve ce changement de norme comptable et le passage au nouveau référentiel M57.

PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ EN CHARGE DU PARC ÉOLIEN LE CLOS NEUF

Mr Daunay donne lecture du dossier technique diffusé au public et rappelle que ce projet est porté par les sociétés AR VRO ENERGIES et BAYWA R.E. Il consiste en la construction de 4 éoliennes d'une puissance de 3 mégawatts chacune. Le calendrier prévisionnel de réalisation est le suivant : Début du chantier : été 2021, Fin de chantier : printemps 2022, Mise en service : juin 2022.

Pour le financement participatif, la « SAS Le Clos Neuf Eolien Citoyen » a été créée pour gérer le parc. Aujourd'hui plus de 25 personnes ont déjà souscrit pour participer. Il est possible de souscrire des actions dans cette SAS. Par une souscription de 5000 à 10000 € par personne, le nombre d'investisseurs prévu est de 70 à 100 personnes. Le rendement moyen attendu s'élève à 6.5 % par an après la mise en production des éoliennes répartis entre les dividendes et les intérêts sur le compte-courant qui sera remboursé en 20 ans. Le minimum de souscription dans la SAS est de 5000€, les souscriptions inférieures pourront entrer dans l'emprunt obligataire ouvert en septembre.

Mme Goré-Chapel demande si le changement des éoliennes dans le cadre d'évolutions techniques dites « plus rentable » était prévu dans le modèle économique du projet, sur les 30 ans de durée de l'emprunt. Mr Daunay explique qu'en ce qui concerne le modèle économique la garantie est là, puisque le vent n'arrêtera pas de souffler ; quant au modèle technologique il devrait être assez performant, il s'agit d'un des meilleurs modèles actuels sur le marché européen.

Mr Robin propose que la commune souscrive à cette SAS et explique que,

Vu l'article L2253-1 modifié par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 – art.109

- Sont exclues, sauf autorisation prévue par décret en Conseil d'Etat, toutes participations d'une commune dans le capital d'une société commerciale et de tout autre organisme à but lucratif n'ayant pas pour objet d'exploiter les services communaux ou des activités d'intérêt général dans les conditions prévues à l'article L2253-2.

- Par dérogation au premier alinéa, les communes et leurs groupements peuvent, par délibération de leurs organes délibérants, participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire.

Il est proposé que la commune participe au financement de la SAS Le Clos Neuf Eolien Citoyen à hauteur de 10 000€. Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve la participation de la commune et la souscription à la SAS le clos neuf éolien.

ARCHIVES : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'EAU

Mr Robin explique qu'il est nécessaire de signer une convention avec le Syndicat d'Eau pour prendre en charge ses archives en même temps que celles de la commune, sur la base du tarif du mètre linéaire facturé par le Centre de Gestion. A l'unanimité l'assemblée approuve cette convention.

3. AFFAIRES GENERALES

Compte-rendu du Conseil d'Administration du GIP Pôle Culinaire Régine Angée

Mr Robin rappelle que le GIP a été ouvert en novembre 2019, juste avant la crise sanitaire et son impact sur la restauration scolaire. Le bilan est déficitaire (Budget fonctionnement déficitaire de 15562 €) puisque les repas n'étaient pas commandés mais que le personnel et les charges étaient toujours là. Le budget d'investissement a également un déficit de 13242 € suite à la prise en charge d'investissements complémentaires (caisson de transport pour la commune de Trémorel notamment).

Mr Robin souligne que comme toute activité de production, cela s'est révélé complexe de lancer une nouvelle activité dans ce contexte, mais tous les membres adhérents ont bien compris la situation.

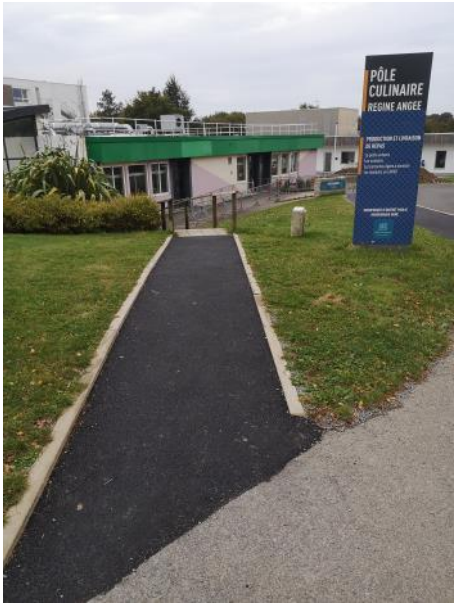

Pôle culinaire de Merdrignac

Le Conseil d'Administration a décidé en conséquence d'augmenter le coût d'achat du repas de 12 cts afin de résorber le déficit de fonctionnement. Il ne s'agit pas du coût du repas facturé aux familles, mais le coût payé par chaque commune. La seule exonération à cette hausse concerne le prix du portage à domicile pour le CIAS. Cette augmentation a été acceptée à l'unanimité. Le report du déficit d'investissement a été acté pour 2021.

Mr Robin ajoute que malgré cela, les économies d'échelle et la mutualisation liées au GIP ont montré leur avantage durant cette année de crise sanitaire. En effet, le coût pour la commune des repas non pris du fait de la crise sanitaire s'élève à 20 018.39€. A titre de comparaison, des communes voisines ont à déplorer des déficits entre 100 000€ et 150 000€ sur cette thématique.

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Organisation des bureaux de vote les 20 et 27 juin – élections départementales et régionales

> « Les élections ont été décalées d'une semaine, avec deux élections le même jour dans le contexte sanitaire que l'on connait. »

Les directives préfectorales arrivent au compte-goutte et devraient se préciser d'ici le 20 mai. Les deux bureaux Nord et Sud vont accueillir chacun deux élections, départementales et régionales. Les élections auront lieu à la salle des fêtes. Les créneaux de permanence seront de 2h30, de 8h à 18h. Vu le nombre de personnes nécessaires pour tenir les bureaux de vote, les conjoints ou membres des familles d'élus électeurs de Merdrignac seront les bienvenus.

Point sur le projet d'exposition Hors les Murs

Mme Hamon souhaite revenir sur le projet d'exposition Hors les Murs, pour lequel une réunion a eu lieu jeudi 15 avril, avec des bénévoles volontaires. La thématique était « la solidarité à travers les âges en milieu rural » et les bénévoles ont travaillé sur ce thème. Mais la méthodologie choisie par l'animateur ne correspond pas avec la démarche globale envisagée par les bénévoles de Merdrignac, il faut plus se projeter sur la solidarité d'aujourd'hui à travers notre commune et les communes adhérentes au projet. La disponibilité humaine pour ce projet tel qu'il est envisagé par l'ODCM n'est pas suffisante et ne semble pas réalisable pour les bénévoles et Mme Hamon. Dans un contexte normal l'adhésion aurait pu être plus spontanée, mais aujourd'hui les contraintes de chacun sont trop importantes. Une rencontre avec le président de l'ODCM va être organisée pour échanger sur les difficultés rencontrées.

Bilan sur l'utilisation des chèques cadeaux :

Mme Hamon informe que sur 530 distribués, 392 ont été utilisés, soit 5880€ dépensés dans les commerces locaux. Les élus regrettent qu'il y ait 138 chèques qui ne seront pas utilisés du fait de la clôture de l'opération.

Mr Robin rappelle toute la compassion et le soutien des élus aux commerçants, qui souffrent économiquement mais aussi psychologiquement. Leur détresse est terrible, sans avoir de visibilité sur l'avenir. Certains commerçants commencent même à envisager des reconversions vu toutes ces incertitudes.

Bébés de l'année :

Mme Rigollé rappelle que traditionnellement l'accueil annuel des nouveaux habitants et bébés de l'année n'a pas eu lieu. Mais pour souhaiter la bienvenue à ces bébés de 2019 et 2020, il est proposé de se déplacer en porte à porte, quand le contexte le permettra dans les semaines à venir.

Mr Daunay transmet les excuses de Mme Belot, et soumet sa proposition de passer par un service civique qui aiderait à l'aide aux personnes, aux visites aux personnes isolées… Mr Robin répond que ce type de proposition mérite d'être réfléchie et vu en commission, il faut évaluer les réels besoins, voir les objectifs.

Mr Chartier revient sur les travaux rue de Penthièvre, les dernières réfections vont avoir lieu. Une réunion de chantier va avoir lieu très prochainement pour répartir les charges de réfaction entre la commune, le syndicat, l'entreprise.

SPÉCIAL BUDGET

3 501 110 €

DE FONCTIONNEMENT

3 275 699 €

D'INVESTISSEMENT

LE CONSEIL MUNICPAL, REUNI LE 31 MARS, A VOTE LE BUDGET DE L'ANNEE 2021.

Malgré les annonces de re-confinement le soir même, nous espérons tous que nous allons pouvoir tenir ces engagements et maintenir la dynamique de projets en 2021.

C'est un budget conséquent malgré quelques inquiétudes sur les futurs budgets communaux : gel de la taxe d'habitation et ses effets dans les années à venir, durée de la crise sanitaire et ses incertitudes, même si le coût d'environ 100 000€ en 2020 été absorbé par de moindres dépenses et inquiétude aussi sur le remboursement de la dette nationale et sa conséquence sur les recettes communales. L'argent abonde pour maintenir l'économie et le déficit du PIB explose. Autre conséquence, la hausse des prix des matériaux se ressent sur les appels d'offre auprès des entreprises et les devis seront à signer très rapidement car certains prix de matériaux montent en flèche.

C'est un budget ambitieux et dynamique. Les crédits nouveaux représentent 2.2 millions, avec no-

QUALITE DE VIE EN VILLE ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

Toiture église 76000€

Bardage gymnase 91000€

Sol sportif gymnase 60000€

Effacement de réseau Ville Hubeau : 220 000€

Menuiseries restaurant scolaire 42000€

Travaux divers d'entretien (volets, menuiseries…) 15 700€

Réseaux de voirie (Lambilly, rue des Sertes, Vieille Cour) 74 500€

Réseaux eaux pluviales 50 000€

Mobilier urbain, sécurisation marché, signalétique 87600€

Val de Landrouët (allées des étangs) : 36 200€

AFFAIRES SCOLAIRES

Sécurisation visiophone 11500€

Accès badge et portes 24900€

Menuiseries école primaire 108500€

Structure de jeux élémentaire 21 000€

Label ecole numérique 30000€

Socle numérique Ste Anne 6700€

JEUNESSE

Maison des jeunes 50000€

MAIRIE

Numérisation etat-civil, logiciels, matériels 27500€

Nouveau site internet et communication 20000€

BUDGET

MEDIATHEQUE

Mobilier et matériel 5 000€

Fonds culturels (livres DVD CD…) 21 800€

SPORTS

Tennis extérieur 36 000€

Aire de fitness Val 25 500€

QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE

Voirie rurale 90 000€

Réseaux de voierie et signalisation 19 700€

DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

Provision pour achat de foncier nu ou bâti 150 000€

AUTRES INVESTISSEMENTS

Aménagement du cœur de ville 21 100€

Rénovation Salle de la Madeleine 156 600€

FONCTIONNEMENT

Soutien aux associations : 140 200€

Dotation de fonctionnement école Ste Anne : 92 800€

CCAS restauration scolaire : 120 000€

L'ENDETTEMENT PAR HABITANT

L'endettement par habitant est d'un bon niveau (4.1 millions en encours soit 1331€ brut par habitant mais **749€/habitant** en enlevant les recettes des loyers pour la gendarmerie et la cuisine centrale) et la capacité d'autofinancement permettrait, sans investir ni contracter d'emprunt, de rembourser en 4 ans la dette, bien en deçà des indicateurs recommandés.

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La situation de la commune est très saine. Il y a eu des années 2010-2014 plus compliquées mais depuis 2017 la marge de manœuvre est plus large. Aujourd'hui la commune dispose d'une situation financière confortable : Une épargne brute stable sur la période, qui n'est pas contrainte par le remboursement du capital de la dette (l'épargne nette s'élevant à 552 000€ en 2020.

La commune dispose donc de marges de manœuvre pour investir sur le prochain mandat.

CREATION DE NOUVELLES ZONES D'HABITAT

Le conseil municipal a créé deux budgets annexes, pour développer deux nouvelles zones d'habitat, à la Ville Hubeau (1 hectare) et à la Héronnière (1,8 hectare). Un travail sera mené en 2021 sur l'aménagement de ces zones afin de pouvoir lancer leur commercialisation.

CRÉATION D'UN NOUVEL ALSH

L'ACCUEIL DE LOISIR SANS HÉBERGEMENT, OU CENTRE AÉRÉ, VA SORTIR DE TERRE FIN 2021 - DÉBUT 2022

Ce projet de 1 million d'euros est co-financé par les communes du bassin de vie Hardouinais Mené, mais porté par la commune de Merdrignac. Il sera construit à côté de l'école, sur un terrain déjà communal. Seul les moutons seront à déplacer pour laisser la place à ce nouveau service public pour les familles du territoire !